

Inauguration d'un panneau SAVE en mémoire de

**Kyllian Cheval, 7 ans**

**Dimanche 20 juin 2021 à 14h**

Rue Edmond Jacquin, 41 à 6030 Marchienne au Pont

## Parents d'Enfants Victimes de la Route

Le regard vers les étoiles,  
Petite sœur en deuil,  
Petit cœur à mal,  
KYLLIAN à laisser ses traces, comme une lumière dans  
l'espace,  
KYLLIAN est parti là où tout est blanc,  
Il y aura toujours un vide sans toi !  
Mon grand frère je t'aime.  
Ta petite sœur d'amour & ta famille.  
Merci à vous d'être présents en ce jour spécial.



Pour plus d'informations concernant notre association et ses objectifs et pour souscrire à l'action SAVE,  
veuillez consulter notre site internet : [www.pevr.be](http://www.pevr.be)

Pour plus de renseignements : 02 427 75 00 - [info@pevr.be](mailto:info@pevr.be)

Vous pouvez soutenir les actions de l'asbl au moyen d'un don via le 'Fonds les amis de PEVR' au compte de  
la Fondation Roi Baudouin BE10 0000 0000 0404 (avec en communication \*\*\*197/0200/00020\*\*\*).

Une attestation fiscale est délivrée par la Fondation pour tous dons effectués à partir d'un total de 40€, sur une année calendrier.



## Une histoire de 20 ans

« Ne devenez pas membre de notre association »

*En 1993, plusieurs parents dont l'enfant avait été tué dans un « accident » de la circulation dans les mois précédents se sont retrouvés et ont décidé d'agir ensemble. Leur objectif ? S'insurger contre le fatalisme et l'indifférence auxquels ils se heurtaient trop souvent dans leurs contacts avec les différents services professionnels intervenant à la suite de l'accident. C'était bien le même fatalisme, la même indifférence qui, par l'absence d'une véritable politique en matière de prévention routière, était souvent, trop souvent, à l'origine de la mort de leur enfant. L'objectif premier des parents était de créer un grand réseau d'entraide, un mouvement de solidarité entre les familles frappées. A l'avenir, chaque famille confrontée à la même horreur devait pouvoir trouver auprès d'autres familles, père, mère, frères et sœurs, vivant ou ayant vécu la même expérience, une écoute, des conseils, un accueil, un soutien, bref une reconnaissance les aidant à sortir de leur isolement. En 1994, l'initiative des parents s'est concrétisée par la création du groupe d'action "Parents d'Enfants Victimes de la Route - Ouders van Verongelukte Kinderen". Un an après, en mars 1995, le groupe d'action est devenu une asbl.*

Environ 1800 personnes issues de 650 familles ont été accueillies par PEVR ...

40% des familles belges sont concernés par la perte d'un proche dans de telles circonstances (Source : IBSR)...

Même si le nombre annuel de tués sur les routes a diminué ces vingt dernières années, le travail pour améliorer la sécurité routière reste important.

Les membres bénévoles, encadrés par une équipe professionnelle, s'investissent avec leur cœur, leur histoire, leur courage pour remplir les missions de PEVR  
Pourtant ils sont loin d'être des 'volontaires' !

PEVR entend remplir trois missions :

- Offrir aide, accompagnement et soutien aux familles ayant perdu un enfant suite à un accident de la route,
- Soutenir l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des familles de victimes de la route, par tous les professionnels qui entrent en contact avec celles-ci,
- Travailler activement sur la prise de conscience du rôle de chacun en matière de sécurité routière et combattre l'insécurité routière toujours trop grande en Belgique, plus particulièrement en ce qui concerne les enfants et les jeunes.

*L'existence de PEVR se fonde sur la conviction qu'un parent qui a vécu un tel drame est le mieux à même de comprendre un autre parent qui a perdu un enfant dans un accident de la route. L'essence même de PEVR est le réseau d'entraide qui unit les membres de l'association. L'association et ses membres sont soutenus par une équipe professionnelle.*

Pour soutenir les actions de l'asbl au moyen d'un don  
via le 'Fonds les amis de PEVR'

Compte de la Fondation Roi Baudouin  
BE10 0000 0000 0404  
Communication : \*\*\*197/0200/00020\*\*\*

Une attestation fiscale est délivrée par la  
Fondation pour tous dons effectués à partir  
d'un total de 40€ (ou 3,40€ chaque mois),  
sur une année calendrier.

